



VILLE DU LORRAIN

Date de transmission de l'acte: 26/06/2024

Date de reception de l'AR: 26/06/2024

972-219722147-AU_006_2024-AU

A G E D I

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

COMMUNE DU LORRAIN

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LORRAIN

N°40/06/2024

SEANCE DU 11 JUIN 2024
PRESIDENCE DE Monsieur Justin PAMPHILE

Monsieur Olivier JEAN-DENIS - Secrétaire

En l'an Deux Mille Vingt Quatre, le onze juin à 17 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Justin PAMPHILE- Maire

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION COLLECTIF DES OUVRIER.E.S AGRICOLES ET DE
LEURS AYANT DROITS EMPOISONNÉ.E.S PAR LES PESTICIDES**

DATE DE CONVOCATION : 04 JUIN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 25

PRESENTS : Justin PAMPHILE - René MICHEL-ETIENNE - Liliane ADEQUIN - Joseph ZELELA - Pamela PATRON – Gérard CABRIMOL - Gracieuse OLLIVA - Lucien VICTORIN - Sonia COLDOLD - Lucien ABELKALON - Denise Judith DESCAS - Alban BASINC - Léon Richard HENRIETTE - Sylvain THALMENSY- Antoinette CABRIMOL- Albert LALUNG - Frédérique Yollande LEONIL - Mickaëlle JOACHIM - Olivier JEAN-DENIS – Noémie DUCLOVEL - Cornélie Marie ONIER - Véronique PAMPHILE-ODIANE

ABSENTS EXCUSES : Marie MARIELLO

ABSENTS : Alex DUCLOVEL - Guy ANNONAY - Irène THALMENSY

POUVOIRS : Yann DESCAS à Pamela PATRON - Céline LOUISOR à Noémie DUCLOVEL - Gérard COLY à Véronique PAMPHILE-ODIANE

Le 07 Aout 2023, la ville a reçu une demande de subvention de l'association COAADEP – Collectif des ouvrier.e.s agricoles et de leurs ayant droits empoisonné.e.s par les pesticides.

Cette association loi 1901 a pour objet premier la défense des droits des ouvriers agricoles et de leurs ayants droits empoisonnés durant des décennies par le chlordécone et les autres pesticides utilisés dans les grandes exploitations agricoles. Elle s'emploie également à mettre en œuvre toutes formes d'actions en vue notamment de faire reconnaître les pathologies dont ces personnes sont affectées en tant que maladies professionnelles, à assurer la prise en charge gratuite par les pouvoirs publics de l'ensemble des frais médicaux et autres nécessaires aux soins engendrés par ces pathologies, à militer pour l'instauration d'un minimum vieillesse et à interpeller l'opinion publique, la société civile et les décideurs en vue de mettre fin aux atteintes aux droits fondamentaux des personnes.

Depuis sa création, les membres du COAADEP ont réalisé diverses actions: réunions régionales de sensibilisation, enquêtes de terrain et recueil de témoignages, élaboration d'un memorandum, rencontres des élus locaux et parlementaires, distribution de purificateurs d'eau.

La récolte de fonds permettra à l'association de mener à bien ses missions, de poursuivre ses actions notamment d'accompagnement, de soutien et de sensibilisation. Elle devrait également lui permettre de procéder à l'embauche d'un salarié en contrat aidé.

L'association sollicite le soutien de la collectivité à hauteur de 2000 euros

Afin d'encourager cette initiative et pour rester dans l'enveloppe financière réservée aux subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (article 6574), il est proposé d'attribuer une subvention de cinq cents euros (500€) à l'association COAADEP

Les membres du Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité des présents décident de :

- Se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de cinq cents Euros (500€) à l'APEM
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes

Fait et délibéré en séance,

Lorrain, le 11 juin 2024

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Justin PAMPHILE